



PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois

Le **PADD** (projet d’aménagement et de développement durables) définit les orientations générales du projet d’urbanisme et d’aménagement retenues pour le développement futur du territoire communautaire. Celui-ci se structure autour de **4 axes** déclinés en **objectifs** :

AXE 1 : UNE CROISSANCE MAITRISEE DU TERRITOIRE POUR UN DEVELOPPEMENT COHERENT ET QUALITATIF

Un projet de territoire qui doit permettre de poursuivre l'accueil de nouvelles populations et assurer un développement équilibré en privilégiant un urbanisme économe :

Poursuivre l'accueil de nouvelles populations en répondant à leurs besoins

Depuis 1968, la CCPMC a connu un développement démographique continu, même si cette croissance tend à diminuer (0,6% / an depuis 2010). Aujourd’hui il s’agit de conforter cette dynamique démographique avec un objectif **de 0,5%/an** et d’atteindre une population avoisinant les **7 200 habitants à l’horizon 2037**, se traduisant par un besoin de 460 à 500 nouveaux logements. L’offre de nouveaux logements devra être adaptée pour répondre aux besoins des habitants : public sénior, public jeune, jeunes ménages. Ainsi, il s’agira de produire **130 locatifs** parmi lesquels **20 à 30 seront des logements abordables**. D’autre part le taux de logements vacants sera contenu en-dessous du seuil de 7% de logements vacants soit 24 logements à remettre sur le marché.

D’ici 2037 :

Objectif de croissance de 0,5%/an

460 à 500 nouveaux logements

130 locatifs

20 à 30 logements abordables

Privilégier un urbanisme économe, respectueux de l'identité des villages

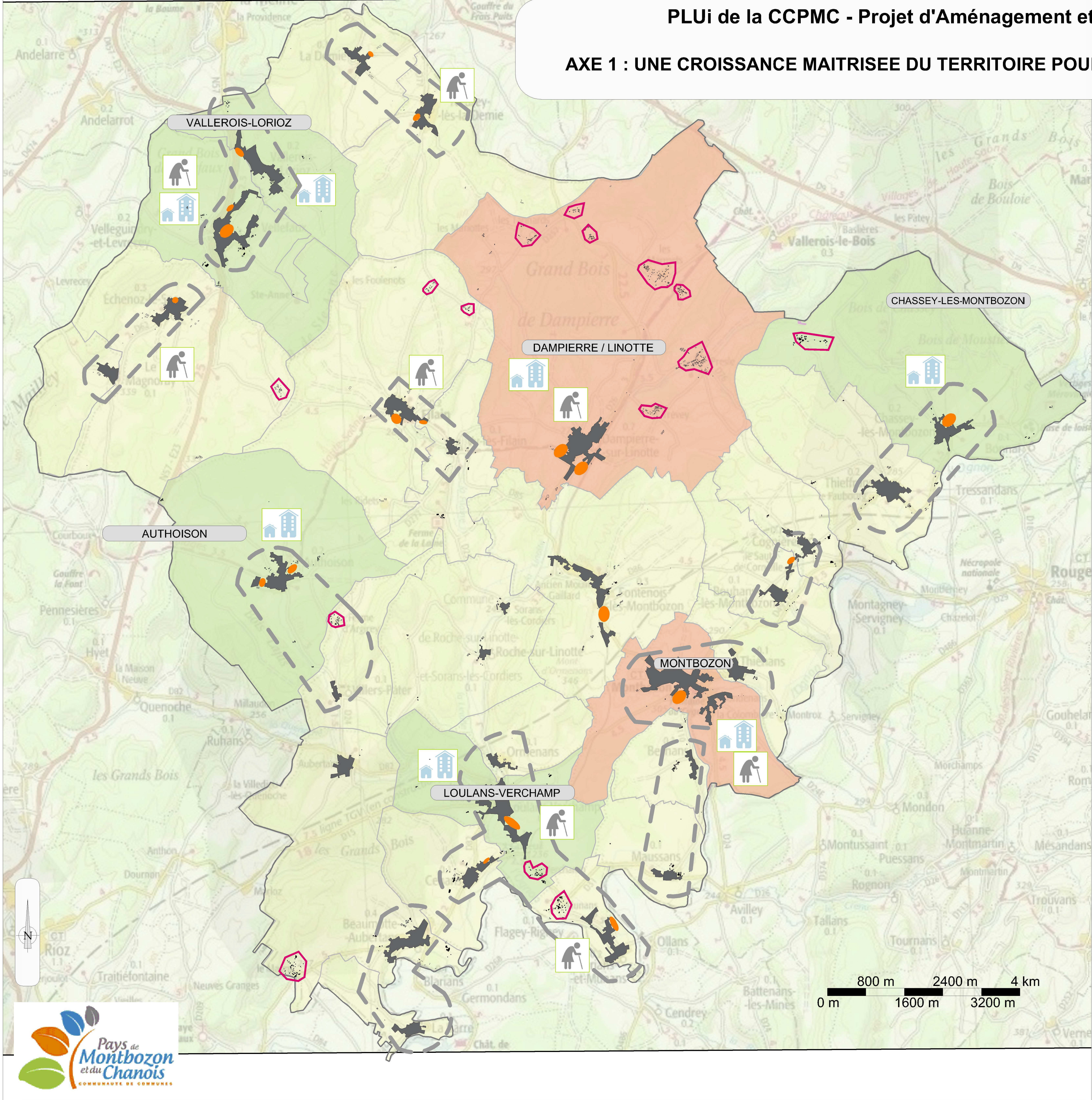
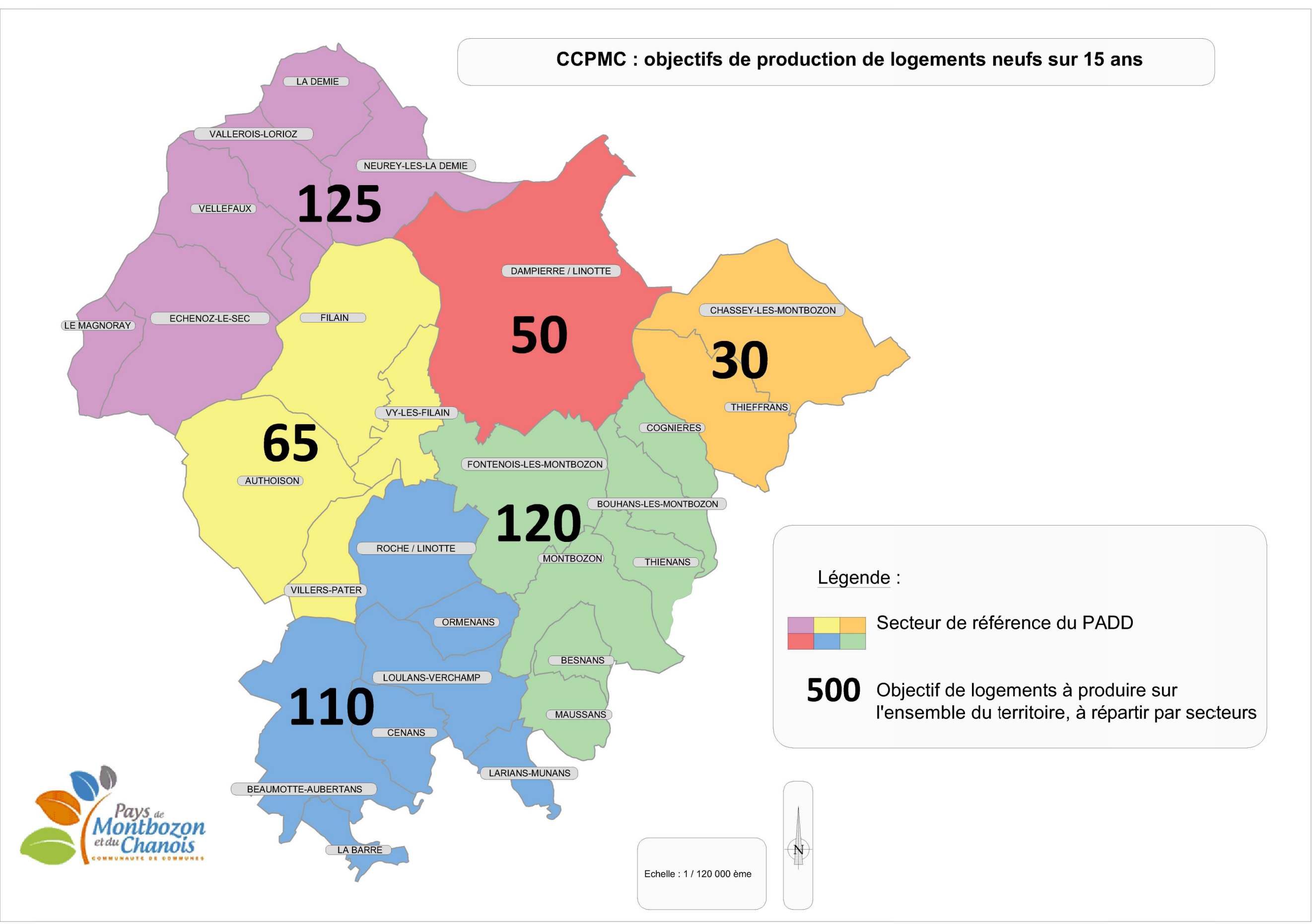
- Il s’agit pour le PLUi de **respecter les caractéristiques du cadre de vie du Pays de Montbozon et du Chanois** qui représente un des principaux attraits du territoire. Pour cela, le PLUi veillera notamment à :
- **Définir des formes urbaines de qualité** ;
 - **Mettre à profit l’urbanisation future des zones d’extension pour répondre à des enjeux locaux** (valorisation entrée de ville, stationnement, développement touristique) ;
 - **Optimiser les densités de construction au regard de la qualité du cadre de vie, du paysage urbain et naturel, de la proximité des équipements et des services** ;
 - Compléter le développement des hameaux de manière raisonnée.

Assurer un développement équilibré en l'organisant autour des bassins de proximité

Le PLUi entend conforter l’organisation du territoire communautaire qui s'articule autour de plusieurs **bassins de proximité** de par les services, équipements et/ou commerces présents :

- **2 pôles historiques** qui dominant : **Montbozon et Dampierre/Linotte** ;
- **2 pôles secondaires constitués** : Loulans-Verchamp, le pôle Vellefaux/Vallerois-Lorioz ;
- **2 pôles secondaires à renforcer** : Authoison, Chassey-lès-Montbozon.

La répartition de la production de logements s’appuiera sur ce principe qui prend en compte de multiples critères : présence de services, d’infrastructures, potentiel de renouvellement urbain...



- Poursuivre l'accueil de nouvelles populations en répondant à leurs besoins :**
- Privilégier certains pôles pour la production de logements abordables
 - Logements pour personnes âgées à développer (type résidences services) : à privilégier sur Dampierre, Montbozon et Neurey pour les opérations d'importance, et sur d'autres communes pour les unités plus petites
- Assurer un développement équilibré en l'organisant autour des bassins de proximité :**
- Pôles historiques à conforter
 - Pôles secondaires à renforcer
 - Complémentarités à renforcer entre communes proches
- Privilégier un urbanisme économe, respectueux de l'identité des villages :**
- Développement raisonné des hameaux
 - Conforter les villages
 - Extensions urbaines pressenties en continuité du bâti existant à privilégier

Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD)

